

Commune de Ponsonnas année 2022 Date du 21/06/2022

Folio 2022/026

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Nomenclature 7.2.6

**Nombre de membres**

En exercice: 10

Présents: 06

Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un juin,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc LANEYRIE, Maire

**Présents :** Jean-Marc LANEYRIE, Michel DARJO, Madeleine LEMKE-TALOTTA, Christophe LENDAIS, Gérard KOCH, Brigitte CASSARD.

**Absents Excusés :** Hervé JACOB a donné procuration à Michel DARJO, Cédric VINCENT a donné procuration à Christophe LENDAIS, Olivier DOERLER a donné procuration à Brigitte CASSARD, Alexandra CHASSANDE-PATRON a donné procuration à Jean-Marc LANEYRIE.

Michel DARJO est nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération:**

**Mise à jour des Tarifs communaux applicables en 2022**

Monsieur le Maire :

- rappelle que les tarifs municipaux ont fait l'objet de délibérations indépendantes.
- Expose que certaines demandes récentes de location de la salle ne rentrent pas dans les conditions définies dans les tarifs définis,
- propose de fixer les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Juillet 2022 comme suit :

Location de la salle des fêtes :

Location de la salle des fêtes de la commune de Ponsonnas à la journée en semaine du lundi au vendredi midi	
A la journée et en semaine du lundi au vendredi (activité commerciale)	90 euros
A la journée et en semaine du lundi au vendredi (activité associative ou particulier pour activités personnelles)	75 euros
Soirée en semaine du lundi au jeudi (particulier pour activités personnelles)	100 euros

Location de la salle des fêtes de la commune de Ponsonnas le week-end (à partir du vendredi midi)	
En week-end pour les habitants de la commune de Ponsonnas	140 euros
En week-end pour les extérieurs de la commune de Ponsonnas	200 euros
Pour Noël et le Réveillon du jour de l'An	250 euros

Remplacement vaisselle :

Pour chaque élément de vaisselle cassé, perdu, endommagé, le tarif de remplacement est fixé à 2.50€ l'unité

Concessions cimetière :

- concession de 30 ans renouvelables : 500€

- concession de 15 ans renouvelables : 300€

Concessions espace cinéraire :

- concession de 30 ans renouvelables : 500€

- concession de 15 ans renouvelables : 300€

Repas de fin d'année :

- personne habitant Ponsonnas âgés de 70 ans et plus : gratuité

- personne habitant Ponsonnas ayant moins de 70 ans : 30€

Colis de Noel :

offert à tous les habitants âgés de 70 ans et plus.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** et à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs exposés par M. le Maire.
- **Décide d'appliquer**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les tarifs exposés ci-dessus par le Maire

Ainsi fait et délibéré le 21 Juin 2022

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Jean-Marc LANEYRIE

